

Berne doit combattre la pauvreté

L'année 2010 a été promulguée «Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Le Conseil fédéral y répond par un rapport qui passe en revue les situations de pauvreté et d'exclusion dans toutes les périodes de la vie.

Divers remèdes sont énumérés:

- Prévenir la pauvreté des enfants en créant des meilleures chances pour tous est la première étape. Favoriser les compétences éducatives des parents, encourager l'accueil préscolaire et parascolaire pour assurer un meilleur départ, améliorer l'accès aux activités de loisirs pour les enfants défavorisés sont des mesures préventives efficaces.
- Une bonne formation professionnelle réduit le risque de pauvreté; l'ouvrir aux jeunes éprouvant des difficultés scolaires, linguistiques ou sociales est prioritaire. Les bourses d'études réduisent aussi les conséquences de la pauvreté de la famille.
- Les familles monoparentales ou avec trois enfants et plus présentent un risque accru de pauvreté. Fiscalité adaptée, allocations familiales et prestations complémentaires sont des réponses recommandées.
- La pauvreté liée au chômage de longue durée touche en priorité les plus de 50 ans, des adultes sans formation professionnelle et/ou d'origine étrangère. Formation continue, validation d'acquis, formation professionnelle pour adultes sont des pistes à développer. Une meilleure collaboration entre assurances chômage et invalidité, aide sociale et formation est indispensable.
- Les personnes âgées sont très inégales face à la pauvreté; un lien étroit existe entre travailleurs pauvres, familles monoparentales ou d'origine sociale défavorisée et pauvreté dans la vieillesse.
- Une coordination adéquate des différents régimes sociaux fournirait une aide plus efficace dans la lutte contre la pauvreté en évitant les effets de seuil.

Le Conseil fédéral «recommande» vingt et une fois aux cantons et villes de prendre des mesures, il soutient deux actions menées par les cantons; il se déclare sceptique, mais disposé à discuter d'une éventuelle loi-cadre pour améliorer la coordination des assurances sociales entre Confédération, cantons et communes.

Sa décision récente de diminuer les aides financières pour la création de crèches-garderies, sa révision des assurances-chômage et invalidité avec baisse des prestations pour les plus faibles, sans accent sur la formation, son désintérêt pour le domaine des bourses, sa réticence face à une loi sur la formation continue... vont à l'encontre des conclusions du rapport.

Le gouvernement affirme au contraire une volonté accrue de reporter les charges sur les cantons et les villes, par une interprétation très large de la subsidiarité et de l'autonomie des cantons. Jusqu'à quand une telle politique pourra-t-elle être menée, alors que l'économie globalisée fait fi des frontières cantonales et communales?

La population précarisée est ballottée entre plusieurs entités administratives. La Confédération prendra-t-elle une fois au sérieux ses responsabilités de coordination et d'incitation, y compris financière? La cohésion sociale de la Suisse devrait être à ses yeux plus importante qu'une interprétation étreiquée du fédéralisme.

L'INVITÉE
JOSIANE AUBERT
CONSEILLÈRE NATIONALE SOCIALISTE